18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Contribution des titulaires de licence aux frais de la Commission des jeux de hasard pour 2026

Sur proposition du ministre de l'Economie David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de l’arrêté royal du 11 mars 2026 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d’installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licence de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+ et F2 pour l’année civile 2026.

L'avant-projet de loi a déjà été approuvé par le Conseil des ministres du 24 avril 2026. À la suite du transfert des compétences en matière de jeux de hasard et de la Commission des jeux de hasard de la ministre de la Justice au ministre de l’Économie, et de la modification du ministre signataire qui en découle, l’avant-projet de loi est à nouveau soumis au Conseil des ministres.

L'avant-projet confirmé peut à présent être déposé à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l’Emploi, de l’Economie et de l’Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be